

REGLEMENT INTERIEUR VTT ARGENTAT

Port du casque à coque rigide obligatoire (Paire gants, lunettes conseillées).

Sur les routes ouvertes à la circulation : respect du code de la route.

Toujours partir avec de quoi boire (en toutes saisons).

Pour les plus jeunes ou lors de randonnées relativement longues, faire suivre barres de céréales ou autre.

Avant chaque sortie, vérifier l'état général du vtt et son bon fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...).

Pratiquant un « loisir vert » agissons « vert » : ne rien jeter dans la nature.

Respecter la nature et ceux qui en vivent : interdiction de rouler dans les plantations, cultures, etc...

Si le cas doit se présenter, toutes barrières ou clôtures ouvertes seront refermées.

Au détour d'un chemin, respect des autres usagers : chasseurs, randonneurs équestres, promeneurs etc...

Soyez toujours vigilants, surtout en descente où la vitesse peut être élevée; les conditions climatiques peuvent changer rapidement le relief du terrain et y greffer de nouveaux obstacles.

Le point de ralliement pour le départ de chaque sortie est fixé au local (stade M celles) 13h30 de septembre à fin juin les samedis (adultes). Seul les adhérents du club peuvent prétendre à ces activités.

La section jeunes et adultes débutants a lieu un samedi sur deux, de 10h à 12h. Groupes faits en fonction des niveaux, et des encadrants présents.

L'âge minimum requis pour la section jeunes est de 8 ans. Seul le responsable de l'école de vélo (Alain Gounet) peut déterminer quand un jeune peut rouler avec les adultes les samedis après midi. Tout comme les adultes, seuls les licenciés peuvent participer aux activités club (accompagnants compris). Toutefois, avant la prise de licence, via une décharge des parents ou du responsable légal de l'enfant, une période « d'essai » peut être accordée en accord avec le président et le responsable de la section jeunes.

Pour un adulte débutant, une séance d'essai peut être accordée sur présentation d'une assurance de responsabilité civile couvrant les activités sportives extérieures ainsi qu'une décharge de responsabilité du club (papier à signer).

Le club via son président ou son responsable de l'école de vélo, s'accordent le droit d'accepter ou de refuser la prise d'une licence au club, quelque soit l'affiliation (UFOLEP ou FFC).

A partir de 2017, les membres du bureau se verront offrir la licence dirigeant FFC. Le surcoût d'une autre licence sera à la charge du compétiteur.

Une cotisation club de 10 € sera demandée sur les prochaines licences.

Pour toute nouvelle licence, un maillot ou un cuissard sera offert.

Le responsable de la section jeunes se réserve le droit d'annuler une séance pour raisons majeures (météo, absence d'encadrant, etc...)

En cas d'annulation de sortie ou sortie (randonnée ou course) extérieure : contact par téléphone ou infos sur le site internet du club.

Le club n'assure pas les vtt. En cas de perte, vol ou bris du vélo, le club ne peut être tenu responsable. De même lors du transport sur la remorque du club ; chaque licencié est responsable de son vélo et de son équipement.

La prise de licence donne obligatoirement une assurance de base. Des options existent auprès de l'UFOLEP et de la FFC, à la charge du licencié. Il est bon de vérifier les garanties de votre assurance personnelle.

En cas d'accident, les membres bénévoles du club ou accompagnateurs sont autorisés à prévenir les secours et ne peuvent être en aucun cas tenus responsables si un accident survenait durant une sortie.

La prise de licence vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication et la parution d'articles et des photos prises en sortie club ou durant toutes autres manifestations. (réseaux sociaux, journaux etc.....)

Droit à l'image, les personnes ne souhaitant pas figurer sur des photos sont priées de le signaler au président du club.

Le non respect du règlement ou tout comportement pouvant porter préjudice au bon fonctionnement du club et à ces valeurs peut entraîner une exclusion définitive.

IL Y VA DE LA BIENVEILLANCE DE CHACUN DE RESPECTER CES REGLES ET DE LES APPLIQUER POUR AMELIORER L'IMAGE DU CLUB ET CELLE DU VTT EN GENERAL !

Le VTT Argentat, le 18 décembre 2015

Daniel Delrieu
Président du VTT Argentat

Alain Gounet
Responsable de l'école de vélo

Signature du licencié et du représentant légal (pour les mineurs)

